

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE BASTELICACCIA

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 15 décembre 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

La Commune de BASTELICACCIA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse-du-Sud, dont l'adresse est à BASTELICACCIA (20129), Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 212000327.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Elle a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, Sur la Commune de BASTELICACCIA (CORSE-DU-SUD) 20129 CASACCIA des parcelles de terre cadastrées C 2068 CASACCIA 00 ha 00 a 42 ca, C 2069 CASACCIA 00 ha 01 a 07 ca, C 2070 CASACCIA 00 ha 00 a 98 ca, C 2071 CASACCIA 00 ha 00 a 55 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr